LE CONGRÈS MARIAL de Dunkerque

Avec l'anniversaire du Couronnement de Notre-Dame des Dunes, les Dunkerquois ont eu le Congrès marial de l'Archiprêtré.

La journée de mercredi se divisa donc en deux parties : la partie religieuse, commémorant le couronnement, et celle du Congrès proprement dit.

Le matin, à 7 heures, une belle messe de communion fut célébrée à la chapelle Notre-Dame des Dunes par M. Gontbler, chapelain, qui, pour la circonstance officiée revêtu d'un nouvel ornement, peint sur velours par la gracieuse donatrice elle-même.

Assistance considérable.

A 10 h. 1/2, grand'messe solennelle. M. le chanoine Brousse, doyen de St-Eloi, officiait. La chapelle était comble.

Au salut solennel de 5 h. 1/2, M. le chanoine Brousse, prononça un éloquent sermon de circonstance. La Vierge, recouverte de ses ornements du couronnement, resplendissait sous l'éclat des lampes électriques où lui faisaient une auréole de gloire. Le sanctuaire était de beaucoup trop exigu pour contenir la masse des fidèles.

* *

Le Congrès Marial a été tenu à l'occasion du jubilé de la définition dogmatique de l'Immaculée-Conception.

Après un repas en commun au patronage Saint-Michel, la séance s'ouvrit à deux heures et demie, salle Jeanne d'Arc, rue de la Marine, sous la présidence de M. le chanoine Brousse, entouré de MM. le président et les membres du Comité catholique, de M. Thieulet, délégué du Comité catholique de Lille, de M. le chanoine R. Fiahault, de M. Denys, doyen de Saint-Martin.

M. le chanoine R. Seulbert, archiprêtre, doyen de Saint-Jean-Baptiste, était absent pour cause de santé.

La spacieuse salle était remplie de prêtres et laïques, hommes et dames.

La plus grande partie de la séance fut prise par la lecture des réponses au questionnaire adressé par la presque totalité des curés de l'Archiprêtré sur le culte de la Sainte Vierge dans leurs paroisses.

Ces réponses portaient principalement sur les points suivants : Madones, pèlerinages dans la paroisse et collectivités associations de la région et à Lourdes.

Pratiques de piété en l'honneur de la Sainte Vierge et de l'Immaculée-Conception: le mois de Marie, le samedi et la Sainte Vierge, l'Angelus, le patronat de la Vierge sur la paroisse et ses établissements, rail-Ayuel.

Fêtes en l'honneur de la Vierge : Comment on célèbre la proclamation de l'Immaculée-Conception en 1904, comment on célébrera le jubilé cette année, les processions de la Vierge, leur composition.

Confréries du Rosaire : Association du Rosaire vivant, confrérie du scapulaire, Enfants de Marie, autres Confréries : Marialles, les Anciennes Ghildes de rhétorique en l'honneur de la Sainte Vierge dans la paroisse.

Coutumes dans la paroisse en l'honneur de la Sainte Vierge : Nom de Marie donné au baptême, enfants vêtus en bleu, cordons de veuve, port de colliers, médailles, lectures d'évangiles, cierges bénits, souvenirs de pèlerinages, drapeaux, rondes de mai, exvoto, cierges, recommandations, la coutume de la Vierge pour les enfants.

— Statues de la Vierge au coin des rues, sur les places, sur façades des maisons, au bord des chemins et des fermes, le nom de la Vierge donné aux rues et places, la statue ou l'image de la Vierge dans les maisons, tableaux de maîtres et œuvres d'art relatifs à la Sainte Vierge.

Livres, prières, cantiques, musique sacrée, poésies, images, médailles, publiés dans la paroisse en l'honneur de la Vierge.

Lecture a été également faite de plusieurs rapports spéciaux plus développés sur le culte de la Vierge dans différents sanctuaires.

Avant de lever la séance, M. le chanoine Brousse remercie les congressistes et exprime, avec l'approbation générale, le vœu que vole la suite de la Sainte Mère de Dieu, se conserver toujours vivace et grandir de plus en plus en notre Flandre.

Il se répandit, les congressistes se rendirent au salut solennel dont il est question plus haut.

F.

DÉTROUSSEURS D'AMES

Sous ce titre, on lit dans l'*Echo flamand* :

Bien que les faits que nous allons soumettre au jugement de l'opinion publique aient fait sonner dans tous leurs échos, nous les aurions laissés dans l'ombre respectueuse pour la douleur d'une famille chrétienne, si le *Réveil du Nord*, qui s'hérite et devant les affirmations les plus inadmissibles, quand il s'agit de servir sa haine antireligieuse, ne nous forçait à intervenir pour rétablir les faits dans leur réalité intégrale.

* *

Voici l'histoire que raconte le *Réveil* :

Un prêtre de la paroisse Saint-Jacques, apprenant que la femme d'un ouvrier syndiqué de l'arsenal, nommé Leclercq, habitant au chemin d'En-Haut, venait de mourir, se serait rendu vers le soir à la maison mortuaire, et « aurait tenté de s'y introduire ». Le mari ayant déclaré que sa femme serait enterrée civilement, *suivant le désir qu'elle en avait manifesté*, le prêtre, dans son dépit, l'aurait bruyamment injurié, en le traitant de « criminel » et de « scélérat ».

Et voilà la simple vérité !

Le mercredi 18 mai, l'accusé était à sa question apprit que Madame Leclercq était gravement malade. Son devoir lui imposait d'aller lui rendre visite. Il fut accueilli avec beaucoup de bienveillance par les personnes présentes, et la malade *lui témoigna le désir exprès* de recevoir les Sacrements à bref délai.

Le vendredi 20 mai, le prêtre retourne le voir. Mais cette fois on montait la garde : le mari interdit au prêtre de monter : *le médecin l'avait défendu*.

Que nos lecteurs ne cherchent pas dans le corps médical douaisien le médecin capable de délivrer de telles ordonnances : notre ville ne possède heureusement pas d'individus de cette trempe. Ce médecin, c'était un étranger, c'était le docteur Desmons, conseiller municipal de Lille, le haut dignitaire de la franc-maçonnerie, le mouchard indic qui rédigeait de tous les fonctionnaires des arrondissements de Dunkerque et de Lille.

Oui, le vénérable personnage était venu auprès de Lille pour soigner (?) la malheureuse femme ; il avait envoyé gratuitement des médicaments de Lille, et pour prix de ces visites et de ces soins, il n'avait exigé qu'une seule chose : c'est que le prêtre ne franchît plus le seuil de la maison !

En vain, celui-ci démontra à M. Leclercq l'indignité de sa conduite ; il lui fit voir combien il était illégitime, au nom de sa prétendue liberté de penser, d'empêcher sa femme de penser librement, et quel abus d'autorité il commettait en la privant des secours de la religion qu'elle avait elle-même réclamés. Rien n'y fit, la franc-maçonnerie socialiste avait mis sa griffe sur le malheureux ; et quand, le mardi 24 mai, vers le soir, le prêtre revint à la charge, il se heurta à l'obstination invincible du mari, fidèle exécuteur de la consigne dictée par le docteur Desmons.

Le lendemain, à 20 heures, la pauvre jeune femme expirait. L'enterrement civil eut lieu. Le *Réveil* nous apprend que M. Desmarets, conseiller municipal, y représentait la société de la Libre-Pensée. Il oublie d'ajouter que la famille de la défunte, profondément chrétienne, avait refusé de se joindre au cortège, en protestant vivement contre ce scandale.

Encore une fois, tout cela n'est que l'exacte vérité. Nous mettons qui que ce soit au défi de nous démentir.

* *

Où donc est le temps où les socialistes prétendaient ne pas s'occuper de questions religieuses ? où l'on pouvait garder ses convictions jusque dans les syndicats ? Il semble que les choses ont bien changé de face depuis que le syndicat des ouvriers de l'Arsenal a secoué le joug clérical en la personne de son ancien président Bécemas, qui n'avait d'autre tort que d'aller à la messe pour se ranger sous la tutelle de la ligue maçonnique.

Et voilà les hommes qui se posent comme les défenseurs de la libre-pensée et de la liberté de conscience. Voilà ceux qui n'ont pas assez de la foudre contre l'asservissement clérical et la main mise de l'église sur les familles ! Quels sinistres farceurs !

* *

Dans un second article sur cette triste affaire, le *Réveil* a cru bon d'insulter une femme respectable entre toutes par son âge, sa situation et son inépuisable charité. Quand M. Savary eut fait au peuple quelque et qui souffre la millième partie du bien, discrétement, accompli par la noble chrétienne qui est Mme Duez, il lui sera peut-être permis de discuter ses actes. Mais jusque-là il lui appartient de se taire. Et au besoin, la protestation reconnaissante des malades et des miséreux du faubourg de Paris s'élèverait pour lui imposer silence.

ECHOS

ACTES DE LA PRÉFECTURE

Le Bulletin des actes de la Préfecture publie les instructions du préfet aux sous-préfets et maires du département relativement à l'application dans l'armée de la loi du 15 février 1902 sur la protection de la santé publique (déclarations et mesures prophylactiques).

Avis est également donné, dans le même numéro, d'un concours pour l'admission au surnumérariat des douanes, qui aura lieu au chef-lieu de chaque direction les 26 et 27 septembre prochain. La liste des candidatures sera irrévocablement close le 14 août.

Enfin le Bulletin contient le texte du décret fermant à partir du 1er juillet 1904 un certain nombre de bureaux de douane du département à l'importation et au transit des animaux des espèces chevaline, asine, bovine, ovine, caprine et porcine et des viandes fraîches abattues.

Cette mesure a été prise parce que les opérations de ce genre étaient devenues presque nulles dans les bureaux dont il s'agit et qui sont : Houdschoate, le Seau, Pont-de-Nappe, Armentières-gare, la Marlière, le Coq, Maisnemare, Bachy, Mouchin, Maulde, Hotend et Epe-Sauvage.

POSTES

M. Lamblin, commis, à Roubaix, est nommé à Bar-le-Duc.

M. Blanquart, postulant, est nommé surnuméraire à Roubaix.

M. Decoucs, commis à Lille, est nommé à Marseille.

CONSEIL DE GUERRE

Dans sa séance du 2 juin 1904, le Conseil de guerre de la 1re région, sous la présidence de M. le colonel de Fontanges, du 19e régiment de chasseurs ; ministère public, M. le sous-intendant Boulay, commissaire du gouvernement, a jugé les affaires suivantes :

Duquesnoy Gustave-Désiré, jeune soldat de la classe 1902 du recrutement de Lille, insoumission à la loi sur le recrutement de l'armée, un mois de prison.

Défenseur, Me Santerne.

Bertin Oscar, jeune soldat de la classe 1902 du recrutement de Hazebrouck, insoumission à la loi sur le recrutement de l'armée, un mois de prison.

Défenseur, Me Rouzé.

Lebeau Aristide, cavalier de 2e classe du 6e régiment de cuirassiers, outrages par paroles et menaces envers des supérieurs, six mois de prison.

Défenseur, Me Grombé.

L'ASTHME D'ÉTÉ. — SES CAUSES

(Suite)

Les causes déterminantes de l'éclosion de la maladie sont : 1° l'hérédité, 2° l'action des pollens, des poussières et les microbes cantonnés dans les fosses nasales, 3° l'action des premières chaleurs et de la lumière solaire. Comme traitement : soigner le rhume de cerveau avec le Coryzol Berthiot et combattre les symptômes pulmonaires, c'est-à-dire l'oppression, les crises d'asthme, avec la Poudre Louis Legras, ce merveilleux médicament qui a encore obtenu la plus haute récompense à l'Exposition Universelle de 1900. — Coryzol Berthiot, 1 fr. 25 la boîte. Poudre Louis Legras, 1 fr. 20. Envoi contre mandat adressé à M. Louis Legras, 139, boulevard Magenta, à Paris.

GAZETTE du JOUR

On annonce la mort :

— A LILLE, de Mme veuve Philippe Cornu-Monnet, née de Monty, décédée à l'âge de 83 ans.

— Mercredi à onze heures et demie, a été célébré en l'église du Sacré-Cœur, à Tourcoing, le mariage de Mlle Antoinette Lerouge, fille de Mme et M. Lerouge-Mulliez, ancien brasseur à Tourcoing, avec M. Etienne Rasse, de Saint-Amand-les-Eaux.

M. le Curé du Sacré-Cœur a prononcé une touchante allocution. Le pape Pie X avait accordé aux mariés et à leur famille une bénédiction spéciale. Les témoins en cet acte pour le marié M. Clovis Renaud, distillateur à Levallois-Perret (Seine), et M. Louis Rasse, de Saint-Amand, son cousin et frère ; pour la mariée, M. Lerouge-Pionnier, propriétaire, ancien brasseur à Tourcoing et M. Le Lerouge, docteur en médecine, à Wattrelos, ses oncle et frère.

Nous offrons aux deux familles nos sincères félicitations.

— Mercredi, a été célébré, à TOURNAI, le mariage de M. Félix Van de Kerchove avec Mlle Jeanne Stiénon du Pré. Les jeunes époux appartiennent à deux des plus grandes familles catholiques de Tournai. Mlle Jeanne Stiénon du Pré est la fille de M. Alphonse Stiénon du Pré, sénateur et conseiller communal. Les témoins du mariés étaient ses oncles, MM. Fernand Van de Kerchove, propriétaire à Tournai, ancien député catholique, et le comte Emile Vilart de Bossemé, propriétaire à Templeuve-Namur ; ceux de la mariée étaient MM. Jules de Trooz, ministre de l'intérieur et de l'instruction publique à Bruxelles, et Hidulphe Stiénon du Pré, propriétaire à Tournai, ses oncles.

Tribunal correctionnel de Lille

Audience du jeudi 3 juin

Présidence de M. Séz, vice-président

Sur le dos des patrons

Nous avons dit, dans un de nos précédents comptes-rendus, la poursuite intentée pour blessures par imprudence contre M. Henri Ternynck, industriel à Ronbaix. Il était établi par les débats que M. Ternynck n'avait aucune part de responsabilité dans l'accident survenu dans son usine : il était absent, il avait un directeur auquel il donnait les instructions les plus précises et, malgré ces instructions, la contremaître avait toléré le nettoyage à la machine.

Le tribunal décide qu'un patron est responsable de tout ce qui se passe dans son établissement, qu'il ne peut s'en soustraire à moins de justifier qu'il a complètement délégué à autrui la direction de son établissement.

En conséquence, M. Henri Ternynck est condamné à 100 fr. d'amende.

Employé infidèle

Joseph Debruyne, 31 ans, acrobate, néanmoins il avait trouvé à s'employer à Tourcoing comme employé de commerce. Ses antécédents ne plaidaient pourtant guère en sa faveur : parmi trois condamnations, on en trouve une, la dernière, à un an et un jour de prison pour vol. On comprend donc aisément que, chargé d'aller payer une somme de mille francs, il ait mangé le gros lot et disparu avec l'argent.

Quatre mois de prison de moins à Joseph Debruyne.

Un placeur-commerçant

Louer une toute petite chambre garnie, commander des lettres avec des enveloppes en-tête et 50 cartes entrepreneur de couvertures, de canalisations d'eaux potables, plombier, quincaillier, etc. », adresser sur ce beau papier des commandes à de nombreux commerçants qui se laissent prendre à l'extérieur et croient avoir affaire à un négociant établi et solide, c'est commode et fréquent.

Charles Veys, 21 ans, couvreur à Roubaix, est un coutumier de ce genre d'escroquerie. Déjà cela lui a valu quelques mois de prison, mais il n'a pas été corrigé. Il vient de recommencer. Il a loué une chambre dans un cabaret de la rue Duflot et s'est lancé grandement.

Actuellement, pour escroquerie, Veys purge 4 mois de prison.

Les placards d'Armentières

L'affaire des placards d'Armentières, — ces placards ignoblement injurieux, affichés dans Armentières et communiqués, paraît-il, par M. René Lamarre, administrateur du *Réveil du Nord*, — a pu son écho à la troisième chambre correctionnelle.

M. Ange Devos, imprimeur, est poursuivi pour avoir omis d'en faire le dépôt et pour n'y avoir pas indiqué le nom de l'imprimeur.

L'affaire a été jugée en quelques secondes. A 5 heures du soir, M. Devos a été condamné à 16 fr. d'amende avec sursis et une autre amende de 5 fr.

AFFAIRES DIVERSES

Lille. — Alfred Sellier, vol d'un vélo, trois mois et un jour de prison avec sursis ; Max Verselleisser, poursuivi en même temps que lui, est acquitté. — Arthur Simon, coups, trois mois de prison. — François Tobie, quarante-huit de prison pour coups.

Comines. — 75 francs d'amende, avec sursis, pour coups, à Alphonse Obin et Emile Leyssen.

Péronnes. — Julien Cambier, coups, 16 francs d'amende.

Roubaix. — Marie Gammelin, vol, quinze jours de prison.

Marcq. — Alphonse Wieseul, rebellion, outrages et voies de fait.

Tribunal correctionnel de Douai

Présidence de M. Dufrenoy

La séance est ouverte à 2 heures du matin.

— Vagabondage. — Pierre Bellieux, né à Lille, sans domicile fixe, récidiviste fut condamné déjà, le tribunal lui inflige 20 jours de prison.

— Vol d'une oie. — Georges Opsomer, 20 ans, natif de Béthune, déjà plusieurs fois condamné, a volé une oie à Auby. Malgré ses dénégations, le preuve étant établie, le tribunal le condamne à 3 mois de prison et 50 fr. d'amende.

— Falsification de beurre. — Joseph Paradis, marchand de beurre, à Cambrai, est poursuivi pour falsification de beurre, expédié par lui à Flers en Escrebieux. Défenseur, Me Dubron, qui, dans une plaidoirie scientifique, sollicite l'acquittement de son client en se basant sur des vices de procédure.

L'affaire est mise en délibéré ; le jugement sera rendu ultérieurement.

— Vol de fleurs au cimetière. — Eugénie Leroy, de Sin-le-Noble, a dérobé sur une tombe au cimetière de Douai, une plante de géranium. Surpris par le gardien, elle a reconnu ce larcin. Défenseur, Me de Guémy. Le tribunal la condamne à 50 fr. d'amende avec sursis.

— Bris de clôture. — Isidore Bisson, d'Hennaing, a cassé des carreaux chez un débitant de la commune. Le tribunal le condamne à 15 jours de prison et 50 fr. d'amende.

— Insulte au garde. — Alexandre Dubois de Brillon, a menacé le garde particulier Laurent, le 9 mai dernier. Il a déjà subi 5 condamnations ; devant son attitude arrogante le tribunal se montre sévère et lui inflige 15 jours de prison.

— Outrage à la gendarmerie. — Ernest Foucault, ouvrier fondeur de Sin-le-Noble, a outragé le brigadier de gendarmerie de Sin-le-Noble. Devant ses regrets et ses excuses le tribunal ne lui inflige que 8 jours de prison avec sursis.

— Vol de charbon. — Rosalie Carlier, femme Dufeytel, journalier à Somain, a été condamnée à 100 francs de dommages-intérêts au profit de la Compagnie d'Anzin. Elle fait défaut, le tribunal la condamne à 6 jours de prison.

— Vols. — Stéphanie Eve, journalière et J.-B. Dufeytel, journalier, à Somain, se sont rendus coupables de vol de vieux bois au préjudice de la Compagnie d'Aniche, à Rieulay.

J.-B. Dufeytel fait défaut, le tribunal le condamne à 15 jours de prison et Eve à 8 jours de prison.

— Vol. — François Choiseau a volé un tuyau de plomb à M. Pavion, débitant à Aniche, d'une valeur approximative de 10 fr. Le tribunal lui inflige 15 jours de prison.

— Bris de clôture. — Arthur Huon a brisé les vitres du cabaret Defaux, à Orchies. Il a été déjà trois fois condamné. Le tribunal le condamne par défaut à 15 jours de prison.

— Bris de clôture. — Georges Leclercq, dit Totlo, journalier, à Douai, a brisé une vitre, valeur 4 fr., étant en état d'ivresse. Le tribunal lui inflige trois jours de prison et 5 fr. d'amende.

— Coups et blessures. — Oscar Quint, 26 ans, déjà condamné 5 fois par le Tribunal de Douai pour divers motifs, a battu la femme Monceau, sa concubine, et le sieur Louis Nutte, le 31 mai dernier. Le Tribunal lui inflige quinze jours de prison.

— Les quarante-six sous. — Emile Vanghelluwé, 50 fr. d'amende pour n'avoir pas fait sa déclaration d'étranger.

— Vol. — Ernest Deschoppe et Emile Lucas ont volé un portemonnaie contenant plus de 10 fr. et une plaque à tabac à un vieillard qui était ivre, le jour des élections à Somain, à 1 h. du matin. Le tribunal les condamne : Lucas à 2 mois de prison avec sursis, et Deschoppe à 4 mois de prison.

— Menaces de coups. — Léon Dhordain, journalier, a exercé des violences sur le chef de chantier des travaux de terrassement à Arleux, en le menaçant d'un revolver. Le tribunal le condamne à un mois de prison.

Audience terminée à 11 heures.

Tribunal Correctionnel de Valenciennes

Echo des élections

M. Massé de la Fontaine père est poursuivi pour port d'arme prohibée.

Voici les faits :

Le dimanche 8 mai, à la suite de la proclamation du résultat des élections municipales, une bande de socialistes, à la tête desquels se trouvaient les citoyens Duhant fils, épicier au gros ; A. Pavot, directeur de la Compagnie des Bateaux à vapeur, au Vert-Gazon ; Roger Marcel, publiciste, envahissait le *Café de la Tour* où se trouvaient de nombreux consommateurs libertaux et progressistes parmi lesquels M. Massé de la Fontaine.

Bousculée par la bousculade, un socialiste en profita pour donner un coup de poing sur le chapeau de M. Massé de la Fontaine. Celui-ci, qui est âgé de 76 ans, monta sur la banquette et adossé contre le mur cria à ses agresseurs : celui qui me touche gare à lui.

Alors, devant l'attitude menaçante du groupe socialiste et particulièrement du nommé Boucq, quitteur de faubourg de Cambrai, et battur de profession, M. Pavot fit quérir la police pour l'obliger à évacuer ce café.

Vingt minutes après, le concierge de la police, qui avait pu parvenir un bon quart-heure avant, assurait l'évacuation du café.

Le lendemain M. Massé de la Fontaine se promenait tranquillement sur le trottoir de la Grand'Place, lorsqu'une bande de socios se rua sur lui et, tandis que l'un d'eux le maintenait à terre, le citoyen Honlné, coiffeur, le fouillait et s'emparait d'un revolver que M. Massé de la Fontaine portait sur lui depuis l'aventure de la veille.

Il n'en prétend que c'est avec cette arme que M. Massé de la Fontaine a menacé ses agresseurs au « Café de la Tour ». C'est faux ! MM. Bernard, Payen et Cocheteux le déplorent. Nous aurions pu y joindre notre témoignage étant présents à cette scène.

Mais les socios disent le contraire. Et des agents qui se trouvaient sur la Place disent-ils, n'ont vu le geste de M. Massé de la Fontaine ! Or ces derniers sont assermentés. Il faut donc les croire.

Malgré les protestations énergiques de l'accusé et une brillante plaidoirie de Me Lefebvre, M. Massé de la Fontaine est condamné à 25 fr. d'amende avec sursis et à la confiscation de l'arme.

* *

Ajoutons que l'agresseur Honlné, qui a comparu en simple police jeudi matin, s'en tire avec une journée de travail (1 fr. 50) et les frais.

Le minimum, quoi !

Doux pays !

Les riches ne peuvent se sauver que par les pauvres.

Bosquet.

Mouvement du port de Dunkerque

Sur rade

Iquique, b.-m. Adolphe, nitrate.

Entrées du 3 juin

Gœta, V. ang. Ralph Creyke, 494, dm. Albert.

Roquejada, Gol. Louise-Marie, 79, mineral, Leroy.

Roquejada, Br.-g. Eugène, 198, mineral, Leroy.

Londres, Gol. Belle-Dijonnaise, 94, lest, Payol.

Sorties du 3 juin

Londres, V. eng. Auriola, 412, div. Morel.

Rotterdam, V. Amiral-L'Hermite, 80, div. Debaecker.

du 2 juin

Havre, V. Jean-Bart, 661, div. Debaecker.

Oran, V. Ville-de-Strasbourg, 1347, div. Hocquet.

BATELLERIE

Ascenseur et Bateaux des Flandres et Bélandres se dirigeant sur Dunkerque

Le 1er juin

Danube, Turpin, briquettes. — Jérusalem, Lenoir, briquettes. — Martinique, Cruselle, sable. — Baltique, Cartel, briquettes. — Sans-Gêne, Dupont, briquettes. — Mytho, Kestelcot, engrais. — Marcéan, Russé, charbon. — Franklin, Lescaut, fer. — Mimosa, Bée, briquettes. — Ara, Turpin, sable. — Galéanes, Depoorter, fer. — Implicité, Hetse, charbon. — Arta, Galens, charbon. — Général Faidherbe, Y. Houte, phosphate. — La Fleur, Houillier, charbon.

MARCHES

Lille. — SUCRES. — Sucre cassé : » » .60 ... En pain n° 1 : 62 50 ; n° 3 : » » ; Cuite 1er jet : 34 50 à » » » » .60 ... » à » » » ».

ALCOOLS. — 3/6 fin disp. : 39 50 à 40 ....

Marché au blé (Prix moyen), 1er juin. — Blé blanc : 15,50 l'hectolitre ; blé roux : 15,...

Prix de 100 k. de farine en qualité : 37,00.

Les huit marchés ainsi : Lille, Douai, Armentières, Bergues, Bourbourg, Hazebrouck, Orchies et Arras. — Blé blanc, petit moyen, de 1re qualité : 14,50 ; blé roux, 15,00.

Taxe officielle du pain à Lille, au kilog. : Pain de Seigle ou de gruau : 1,00 ; pain blanc : 1,50 ; pain bis ou de ménage : 1,35.

Marché aux Fourrages. — Cours du 1er juin (aux 1000 kilog.). — Paille : 0... ; foin : 0... ; pailles : 110... ; 100... ; salades : 0... ; 0... ; trèfles : 100... ; 0... ; trèfles : 105... ; 0... ; hivernage : 0... ; 0... ; trèfles : 105... ; 0... ; hivernage : 0... ; 0...

Halles Centrales. — Cours du 1er juin. — (Au kilo). — Beurre : 1,80, 1,50 ; vache : 1,45, 1,35 ; génisse : 1,40, 1,30 ; veau : 2,10 2,00 ; mouton : 2,10, 2,00 ; porc : 1,60, 1,40.

Cotonnades de Cholet

LILLE, 1er Juin.

Disponible. . . . . 17... à .....

Récolte 1904 : oct.-nov.-déc., 15,55 à .....

Arras 2 Juin. — *Marché aux veaux et aux Porcs gras.* — Veaux : 57 amenés vendus de 1.10 à 1.40 le k. vivant. — Porcs : 121 amenés, vendus de 0.85 à 0.90 le kilo vivant.

Paris, 1er Juin.

SUCRES RAFFINÉS (cote commerciale). — La demande est toujours active de la part de la consommation ; les cours sont bien tenus, mais sans changement.

On cote à Paris en disponible, les 100 kilos, par wagon complet et suivant marques :

En cartons de 5 kil. rangés	63 ..	à 63 50
» » 1 kil.	64 50	65 ..
En caisses de 50 à 60 kil.	63 50	64 ..
» 25 à 30 kil.	64 ..	64 50
» 10 kil.	64 50	65 ..
Raffinés en pains.	80 50	81 ..

Pour les cours de province, il y a lieu d'ajouter à cette cote les frais de chargement et de transport, qui sont plus ou moins élevés, suivant les régions.

Cours pour l'exportation franco sur wagon ou sur bateau, 31... à ..... les 100 kil.

PRODUITS ACCESSOIRES. — On cote en disponible, les 100 kil., par wagon complet et suivant marques :

Gros déchets . . . . en sacs	.57 50	.58 ..
Irréguliers	.58	.59 ..
Petits déchets	.57 50	.58 50
Sucres en poudre. . . .	.57	.58 ..
Semoules (suivant finesse)	.60 50	.61 50
Glaces	.60 50	.61 50
Cristallisés extra acquitté. . .	.55	.... ..
— en poudre . . .	.56	.... ..

LE HAVRE, 2 Juin.

Sélénoux, en francs par 100 kilos. — Calmes.

Wilcox, juin		81.25
— juillet		81.25
— août		81.25
— septembre		81.50
— octobre		82...
— novembre		82...
— décembre		82...

Pétrole, en francs par 100 kilos. — Invariable.

Disponible	19.50
Courant	19.50
Juillet	19.75
Septembre	20...

La Villette, le 2 juin 1904

	Quantités amenées			Prix de kilog. par qualité					
				Vaches			Taureaux		
				1re	2e	3e	1re	2e	3e
Bœufs	1 410	1 400	10	1.54	1.42	1.28	1.38	1.24	1.08
Vaches	970	955	15	1.54	1.42	1.28	1.38	1.24	1.08
Taureaux	240	240	»	1.54	1.42	1.28	1.38	1.24	1.08
Taureaux	1 010	1 000	10	1.54	1.42	1.28	1.38	1.24	1.08
Veaux	1 000	1 000	»	1.64	1.52	1.40	1.38	1.24	1.08
Moutons	1 000	1 000	»	1.64	1.52	1.40	1.38	1.24	1.08
Porcs	1 000	1 000	»	1.38	1.36	1.34	1.38	1.24	1.08

Peaux de moutons demi-laine, 2... 2.50

— — rases, 1,35-1,75

Physionomie des ventes :

Vente active sur toutes les espèces et toutes les catégories grâce à la modération de l'offre.

Hausse de 20 à 40 fr. par tête sur les bœufs, de 0 fr. 05 à 0 fr. 10 par kilo sur les veaux et les moutons, et de 2 fr. par tête sur les porcs.

HALLE AUX BLÉS

PARIS, le 1er Juin.

Blés indigènes. — Les offres sont plus nombreuses, surtout en qualités ordinaires ; la tendance est très lourde, même pour les bons blés de 77 kilos, poids garantis, qui sont offerts presque partout à 19 fr. 50, gares de départ. L'écart suivant les qualités, se creuse chaque jour davantage.

Quant aux affaires, elles sont toujours très réduites et la meunerie reste très réservée dans ses achats.

On cote les bons blés 20 à 20.50 gares d'arrivée, Paris, ce qui représente une baisse pleinement acquise de 25 centimes sur les cours de mercredi dernier.

Voici les prix pour gares de départ : Berthe, et Mayenne, 19... à 19.25 ; Anjou, 19.50 à ... ; Poitou, 19... à 19.50 ; Touraine, 19.50 à 20... ; Beauce, 19.50 à 20... ; Centre, 19.50 à 20... ; Brie, 20... à 20.25 ; Soissonnais, 19.25 à 19.50 ; Champagne, 19.50 à ... ; Bourgogne, 19.50 à ... ; Bourbonnais, 19.50 à 20... ; Lorraine, 19.50 à 20... ; Cher, 19... à 19.50 ; Nord, 19.25 à 19.75 ; Eure, 19.50 à 19.75, les 100 kilos.

Seigle. — La tendance reste faible.

On cote : 2 cases, 9.75 à 10... ; 2 cases, 10.25 à 10.50 ; gros sou, 10.75 à ...

Maïs. — Bien tenus.

On cote 16 à 16.25, gares Paris.

Avoines. — Très calmes, peu d'affaires.

On cote : grises de Beauce, 18.50 à 14... ; rouges de l'Eure, 18,75 à ... ; blanches, 18.75 à 19.50 ; noires, 14... à 15.25, gares Paris.

Orges. — Calmes.

On cote : 13.50 à 14.50, départ.

Le Docteur DOGNIAUX, Spécialiste

Hernies (guérison complète en quelques jours, sans bandage, pour la vie). Paiement après guérison.

Varicocèle, — Hydrocèle, — Difformités

Radicalement guéries par procédés spéciaux

Reçoit lundi et mercredi, de 1 à 5 heures, au Lion-Institut, 78, rue de l'Escaillère, à JUMET-Belgique, près de Charleroi (Belgique).

Œuvre de Charité. — Aumônier

Les PILULES GOBERT dit« FRANÇAISES, purifient le sang, ramènent l'appétit ; elles purgent doucement et sans coliques, guérissent jaunisse, rhumatismes, dyspepsies, migraines, 1 fr. la boîte. Pharmacie Centrale, 26, rue Roquemaroise, Lille.

BANYULS

APÉRITIF AU QUINQUINA

TRILLES

LE SEUL RECOMMANDÉ PAR MM. LES MÉDECINS

Dans tous les Cafés, les bons Estaminets les principales Epiceries et chez tous les Entrepositaires

Exiger l'étiquette sur la Bouteille

UN MONSIEUR offre gratuitement à faire connaître à tous ceux qui sont atteints d'une maladie de la peau, dartres, eczémas, boutons, démangeaisons, brûlures chroniques, maladies de la poitrine, de l'estomac et de la vessie, de rhumatismes, un moyen infaillible de les guérir promptement, ainsi qu'il l'a été radicalement lui-même après avoir souffert et essayé en vain tous les remèdes préconisés. Cet offre, dont on apprécie le but humanitaire, est la conséquence d'un vœu.

Ecrire par lettre ou carte postale, à M. VINCENT, 4, place Victor-Hugo, à Grenoble, qui répondra gratis et franco par courrier, et enverra les indications demandées.

BOURSE DE BRUXELLES

DU 2 JUIN 1904

Dernière jouissance		Cours de la veille	Cours du jour
	CHARBONNAGES		
1 mars 1904	Ameraeur . . .	1020 ..	.....
6 août 03	Anderlues . . .	768 50	770 ..
1er juil. 01	Arsimont . . .	160 ..	.....
1 avril 99	Berwinert . . .	405 ..	.....
5 avril 01	Bois d'Avroy . .	617 50	.....
11 avril 04	Bonne Espérance.	1320 ..	.....
15 oct. 03	Borinage Central.	701 ..	.....
15 avril 04	Charb. Belge . .	478 50	.....
2 mai 04	Chevalière à Dour	1760 ..	1285 ..
2 mai 04	Concorde. . . .	4250 ..	.....
2 mai 01	Courcelles (Nord).	1638 ..	1650 ..
	Croyère . . .	127 ..	.....
15 avril 04	Dabitbush. . . .	1180 ..	.....
3 août 03	Espérance, D. F. .	745 ..	745 ..
2 mai 04	Fontaine Lévêque	1061 ..	1060 ..
	Furstenberg Cap.	68 75	.....
	Furstemberg Div.	19 ..	.....
15 avril 04	Gosière. . . .	1877 50	2980 ..
17 nov. 03	Grand Buisson. .	671 ..	.....
21 déc. 03	Gr. Machine à Feu	2765 ..	2750 ..
15 mars 04	Grand Membourg	500 ..	.....
15 juin 1903	Halse S. Pierre .	182 50	.....
2 mai 04	Hasard. . . .	257 50	.....
5 oct. 03	Hornes. . . .	1560 ..	1565 ..
2 nov. 03	H. Unies de Charl.	235 50	238 ..
1er oct 03	La Haye . . .	1032 50	.....
31 mars 04	Levant du Flénu .	4200 ..	.....
15 avril 04	Marchienne . . .	600 ..	.....
1 février 04	Marlémont . . .	1000 ..	.....
2 nov. 03	Noël Sart culpart.	1095 ..	1595 ..
2 juin 03	Nord de Charleroi	1787 50	2205 ..
3 août 03	Patience Beaujo.	1365 ..	1085 ..
1 mars 04	Produits au Flénu	4508 ..	.....
2 juin 03	Réquin de Charl. .	1200 ..	1220 ..
2 mai 04	Sacré Madame. .	2868 ..	2377 ..
25 sept. 03	Trieu Kaisin. . .	620 ..	622 ..
	ZINC		
2 juin 03	Asturienne . . .	6915 ..	6715 ..
2 nov. 03	Austro-Belge . .	225 ..	.....
2 nov. 03	Nébida	1175 ..	1180 ..
31 déc. 1900	Nouvelle Montagne	175 ..	.....
10 nov. 03	Vieille Montagne .	661 ..	662 ..
2 mai 04	Zinc de Sileale .	1040 ..	1030 ..
	MÉTALLURGIE		
2 nov. 03	Acheux	6700 ..	.....
30 déc. 1900	Aegleur	586 25	.....
16 juillet 03	Brunsk	205 ..	175 ..
2 nov. 03	Cockerill	1791 ..	1700 ..
14 déc. 03	Dnièproviens. . .	1775 ..